

1/ IDENTITE DE LA SAS LA HUTTE A REJO :

- Adresse : 12 Route de Cavirac, 11500 Belvianes-et-Cavirac
- SIRET: 840 148 134 00017
- Code APE: 77.21Z
- Contrat Multirisque professionnelle, ALLIANZ contrat n° 61239145
- N° agrément FFCK: 1168

Tous les séjours, activités, sont soumis aux Conditions Générales de Vente (CGV) de LA HUTTE A REJO.

2. GÉNÉRALITÉS SUR LES ACTIVITÉS SPORTIVES DE PLEINE NATURE

La pratique des activités de pleine nature se fait dans un milieu naturel et sans aménagement conséquent. La pratique nécessite une prise de risque. De l'évaluation des risques résulte des choix techniques, humains et matériels. Le moniteur est là pour évaluer et minimiser ces risques. En aucun cas, il se substitue au milieu et efface l'intégralité des risques encourus. Ce qui veut dire que pratiquer une activité de pleine nature équivaut à accepter de prendre des risques (blessure corporelle, noyade et choc émotionnelle...).

Vous devez pour cela

✓ **Les prix indiqués comprennent.**

L'enseignement sportif encadré par des moniteurs diplômés, le matériel technique adapté et le transport.

✓ **Participation**

La participation aux cours nécessite comme pré-requis : ne pas avoir de contre-indication médicale, être en bonne santé, savoir nager pour les activités d'eaux-vives (les mineurs non accompagnés doivent fournir une attestation d'aptitude à la pratique d'activités aquatiques lors de la réservation.). Signaler lors de la réservation tout problème physique ou médical.

Participer, c'est aussi respecter clairement les consignes de sécurité et les conseils techniques du ou des moniteur(s) encadrant(s) avant le départ et durant la sortie.

✓ **Encadrement**

Nos moniteurs sont des professionnels dans leur spécialité (diplôme d'état, BEES). Toute participation aux cours est soumise à leur appréciation. Elle sera évaluée en fonction des aptitudes morales et physiques des participants. Le moniteur se réserve le droit, pour une question de sécurité, de refuser la pratique ou d'orienter sur une autre pratique certains participants. Nous nous réservons le droit de constituer les groupes pour des raisons de sécurité, d'organisation ou de bonne pratique.

✓ **Sécurité**

La faisabilité de l'activité ne dépend pas d'une réservation, mais de paramètres multiples concourants au bon déroulement de la pratique. Tout programme est soumis à l'appréciation du moniteur en fonction des conditions météorologiques, de la configuration de la rivière et de l'aptitude morale et physique des participants.

Les moniteurs pourront donc, à tout instant, choisir une activité, un parcours et une embarcation plus adaptés.

✓ **Assurance**

La structure et les moniteurs disposent d'une responsabilité civile professionnelle. Il est cependant recommandé que chaque participant dispose d'une assurance couvrant la pratique d'activités **sportives de pleine nature et notamment les activités d'eaux-vives.**

✓ Admission

Les activités proposées par LA HUTTE A REJO sont ouvertes à tous, dans la limite des conditions. Cependant, des limites d'âge spécifiques sont applicables à certaines activités, parcours et conditions météorologiques. Savoir nager est une condition indispensable pour les activités d'eaux-vives. Concernant l'inscription particulière pour plusieurs personnes, le souscripteur s'engage à faire connaître et à faire approuver, à tous les participants inscrits, les CGV.

3. RÉSERVATION ET RÈGLEMENT

Réserver une activité sportive, c'est engager des moniteurs, du matériel et du personnel nécessaire au bon fonctionnement de sa pratique. Réserver, c'est participer et régler l'engagement que l'on a pris.

Méthodes de réservation :

✓ Par devis

Les demandes de devis se font par e-mail, par courrier, par téléphone et par le site de la Hutte à Réjo. Notre équipe de réservation vous enverra une offre que vous devrez renvoyer signée (par e-mail ou par la poste) accompagnée du règlement de l'acompte.

✓ Par notre système de réservation en ligne

Toute demande de réservation en ligne devra être suivie par le paiement d'un acompte pour être validée.

✓ Confirmation de réservation

Toute réservation est confirmée dès la réception du règlement de l'acompte. Aucune réservation ne sera validée sans règlement. La totalité du paiement de l'activité réservé sera régler au début de l'activité.

Pour les réservations de dernière minute, un règlement total sera nécessaire.

Toute réservation confirmée par un règlement engage LA HUTTE A REJO à organiser la sortie demandée (engagement des moniteurs et des moyens techniques spécifiques).

✓ Mode de règlement

Les modes de règlements acceptés sont : CB, chèque, espèce, virement bancaire et mandat administratif.

4. PRIX, RÉDUCTION ET FACTURATION

✓ **Prix**

Les prix affichés sont affichés en TTC.

Le prix de la réservation est présent sur les documents à disposition et sera répété lors de la réservation.

En cas de demande tout compris, des frais de dossier, variables selon le temps passé à l'élaboration du projet, seront susceptibles d'être facturés.

Lors d'une réservation suite à un devis, le prix donné, hors options et suppléments ajoutés sur place lors du séjour, sera facturé. Aucune réduction supplémentaire ou retrait du coût de prestation ne sera possible.

✓ **Réduction**

Aucune autre remise ou réduction autre que celles proposées sur toute offre ne pourra être consentie.

Les sites internet gérés par LA HUTTE A REJO sont à même de proposer des offres promotionnelles ponctuelles. Celles-ci s'appliquent aux réservations faites uniquement sous la référence de ces offres et sur les périodes annoncées.

La Hutte à Réjo est partenaire de certaines offres promotionnelles et/ou remises. Les remises, offres et promotions ne peuvent être cumulables. Les tickets remises ou bons de réductions sont applicables à la carte et ne s'appliquent pas aux tarifs spéciaux multi-activités, forfaits d'activités, tarifs groupes ou autres tarifs réduits.

✓ **Engagement moniteur**

L'engagement moniteur comprend un moniteur engagé pour un ou plusieurs élève(s), le matériel technique et pédagogique nécessaire à la pratique de l'activité. Le tarif de cette prestation est forfaitaire et dépend de l'activité ainsi que du parcours.

✓ **Bon cadeau**

Le bon cadeau est valable sur l'année en cours. Il est possible de le payer en avance. Il doit comporter le nom de la personne qui offre, celui de la personne qui le reçoit ainsi que le tampon de LA HUTTE A REJO afin d'être valide. Le bon cadeau ne constitue en aucun cas une réservation. Le bénéficiaire devra contacter notre équipe de réservation pour ainsi convenir d'une date. Le jour de la sortie, le bon cadeau **original** sera demandé. Tout bon cadeau photocopié ou scanné sera considéré comme nul.

5. CONDITIONS PARTICULIÈRES D'INSCRIPTION

✓ Définition de la notion de groupe

Le prix pour les groupes est applicable à partir de 4 personnes sur tous les parcours et toutes activités.

✓ Engagement solidaire

Dans le cadre d'un groupe ou d'une inscription particulière pour plusieurs personnes, le souscripteur s'engage à faire connaître et à faire approuver, à tous les participants inscrits, les tarifs ainsi que les CGV et de pratique. En cas de manquement au CGV et de pratique, de l'un ou plusieurs participants, la totalité des prestations est due par le contractant.

6. CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ANNULATION

✓ Conditions météorologiques

Les conditions météorologiques ne sont en aucun cas une cause d'annulation ou de report dès lors que l'activité est maintenue et donc assurée par la Hutte à Réjo. Aucun remboursement ou report ne sera effectué.

✓ Niveaux d'eau et niveaux techniques

Les conditions de pratique des activités dépendent de l'impact météorologique sur le milieu. La géographie et la géomorphologie des bassins-versants, qui composent nos différents parcours impactent directement les niveaux d'eau dans le fleuve Aude, ainsi que les contraintes Hydraulique des barrages. Des bassins-versants dépendent les crues (temps de monter et temps de descente). La Hutte à Réjo se réserve le droit de modifier ou de changer les parcours habituels, d'adapter les parcours en fonction des niveaux d'eau.

✓ Annulation

Par principe et en tout état de cause :

- En cas d'annulation sur devis validé de moins une semaine avant la date de l'activité, 5% de la somme sera retenue de l'acompte.
- En cas d'annulation sur le site internet, dans un délai de 48h avant l'activité, la totalité du remboursement sera effectué.
- En cas d'annulation de moins de 48h, aucun remboursement sera effectué.
- En cas de modification de moins d'une semaine avant l'activité, les tarifs liés à l'âge des participants sont fixes et définitifs, toute prestation interrompue ou non consommée du fait d'un niveau physique et/ou technique insuffisant ou du fait d'une blessure survenue pendant l'activité ou en dehors du cours ne donnera lieu à aucun remboursement ou échange de prestation.
- En cas d'impossibilité pour le client de se présenter à l'heure et à la date prévue, quelles qu'en soient les raisons, aucune réclamation ne sera admise et aucun remboursement (tout ou partie) ou échange de prestation ne sera possible.

Les moniteurs se réservent le droit de modifier, avec ou sans préavis, tout programme en fonction des conditions météorologiques ou de sécurité sans qu'aucun des participants ne puisse prétendre à une quelconque indemnité.

Les horaires et/ou les dates des cours peuvent être modifiés, décalés à tout moment pour des questions d'organisation (sécurisée) et de bonne pratique. Cela n'engendre pas d'annulation de la part de la Hutte à Réjo. De nouveaux horaires et/ou parcours seront proposés aux clients.

✓ Tribunal compétent

Tribunal de grande instance de Carcassonne